

n'a voulu faire aucun changement dans le troupeau, avant qu'il ait été décidé si elle continuait à occuper la ferme, et conséquemment, la ferme et les animaux sont exactement ce qu'ils étaient lorsqu'ils ont été reçus du propriétaire. Le Rédacteur du *New-England Farmer* trouvera dans ce numéro et dans le précédent, nos idées concernant les Ecoles d'Agriculture et les Fermes-modèles de District, ainsi que le mémoire de M. Ossaye, l'administrateur de la Ferme-modèle, sur la nécessité de l'enseignement agricole, et nous serions bien aise de voir ce que pensent nos amis de Boston sur ces sujets. Nous remercions de nouveau l'Editeur du *New-England Farmer* de l'échange qu'il veut bien faire de cet intéressant journal pour celui que nous publions. Il est bien à désirer qu'il s'établisse une correspondance amicale entre les agriculteurs de toutes les parties du monde, et la chose est d'autant plus facile qu'il ne peut exister entre eux aucun sujet d'envie ou de jalousie.

Nous insérons la lettre de notre ami, M. Davidson, de Québec, et nous nous flattons que nos lecteurs ne nous soupçonneront pas d'en avoir rien connu, avant de l'avoir eu reçue par le bureau de poste. M. Davidson reçoit ce Journal, comme souscripteur, et paraît avoir adopté les vues que nous avons souvent exprimées. C'est pour nous un grand plaisir de voir que d'autres agriculteurs sont d'accord avec nous sur plusieurs des sujets discutés dans ce journal. Les membres des Sociétés d'Agriculture de comtés sont dans une position à devenir des agriculteurs pratiques, en avançant les améliorations agricoles, et dans toutes les remarques que nous avons faites, à leur sujet, nous n'avons eu pour but que d'attirer leur attention sur les mesures qui seraient les plus propres à cette fin, à l'amélioration générale de l'agriculture, particulièrement là où cette amélioration est la plus nécessaire.

A la dernière assemblée des Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, il a

été résolu, qu'à l'avenir, une Assemblée Mensuelle des Directeurs aurait lieu le second Mercredi de chaque mois, à l'heure accoutumée (11 heures), et que le Comité de la Ferme-Modèle se réunirait aussi le même jour.

Nous informons que Mr. G. H. CHERRIER a été autorisé à Collecter les Souscriptions dues pour le *Journal d'Agriculture*, pour la présente année, à Montréal, et aussi tous les Arrangés dûs avant le 1er. Janvier 1851. La publication du Journal demeure, pour le présent, entre les mains de la Société, comme avant, depuis le commencement de cette année.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTRÉAL.

La Société d'Agriculture du Comté de Montréal offre les prix suivants, qui devront être adjugés à l'Exhibition de Bestiaux qui aura lieu au Marché Viger, dans la Cité de Montréal, mardi, le 20 d'Avril prochain, à 11 heures A. M.

Pour le meilleur Etalon de trait	£5	0	0
Pour le second do " "	4	0	0
Pour le troisième do " "	2	10	0
Pour le meilleur Etalon de selle	£5	0	0
Pour le second do " "	3	0	0

CONDITIONS.

Les chevaux remportant des prix devront demeurer pour l'usage des juments dans le Comté de Montréal, au moins trois jours par semaine, durant la prochaine saison. Les propriétaires seront obligés d'avertir le secrétaire de la Société, et aussi par annonce publique des places où leurs chevaux se tiendront.

Que l'usage de tels chevaux ne sera pas refusé à un nombre raisonnable d'aplicants, membres de la Société, à un prix modéré, savoir: pas plus que quatre piastres par jument.

Les prix à être accordés seront payés à l'Exhibition d'Animaux du Comté, en Octobre prochain, sur la production d'un certificat, que le cheval qui aura un prix aura couvert au moins douze juments durant la saison.

Par ordre,

JAMES SMITH,

Secrétaire de la S. d'A. du Comté de M.

N. B. Les membres de la Société et ceux qui se proposent d'en devenir souscripteurs sont priés de faire attention que ceux qui n'auront pas payé leur souscription avant le premier août ne pourront exercer les privilèges de membres, ni concourir aux prix, etc., et comme ce règlement sera rigoureusement mis à effet, les intéressés sont instamment priés de s'y conformer.

Montréal, 16 Mars 1852.